



MOTO CLUB BRIARD

Fiche d'inscription à la sortie «BOUCHON DE JOIGNY» LE 4 SEPTEMBRE 2022

Pour s'inscrire il suffit d'imprimer et d'envoyer ce document dûment rempli, accompagné de votre/vos règlement(s) par chèque à l'ordre du **Moto Club Briard** à l'adresse suivante : **Moto Club Briard – 27 Avenue de la Libération – 77510 REBAIS**

Les réservations sans règlement ou renvoyées après le 31 Aout 2022, ne seront pas validées.

Nom et Prénom de l'adhérent :

Nombre de participants : Nombre de véhicules :

Point du règlement :

Pour participer à une sortie du **MCB**, votre moto doit être conforme à la législation du code de la route et assurée. Les participants s'engagent à être en possession de leur permis de conduire et attestation d'assurance ainsi que la carte grise du véhicule. Le port du casque est obligatoire. L'organisateur décline toute responsabilité pour les incidents qui pourraient survenir lors du déroulement de la manifestation, chacun étant responsable de sa machine et de ses effets. Le participant s'engage à un comportement responsable lors de ses déplacements au sein du groupe, à ne pas commettre d'actes répréhensibles par la loi et à respecter le code de la route. Le participant s'engage à emporter sur toutes les sorties club une bombe anti-crevaison et des vêtements adéquats à la saison.

Réglement

GRATUIT

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du présent point de règlement

Signature :

Moto Club Briard – 27 Avenue de la Libération – 77510 REBAIS